



# Rectificatif procès verbal d'assemblée générale

Par **Lilitop**, le **12/04/2022** à **09:08**

Bonjour,

Lors de notre dernière AG, une erreur a été faite dans le prénom d'un candidat à la présidence de séance (2 personnes se présentaient). L'erreur porte sur le PRENOM, au lieu du prénom féminin de la personne qui se présentait, le Syndic a indiqué le prénom de son mari.

Quoi faire ?

Ce litige peut il conduire au tribunal?

Merci de vos réponses

Par **coproeclos**, le **12/04/2022** à **11:43**

Bonjour,

Il s'agit d'une erreur mineure qui n'entache pas d'irrégularité le PV et par conséquent de l'AG. A moins que les deux candidats ne portaient le même nom propre !

Demander au syndic de notifier une modification a un coût que supportera le syndicat, et je ne pense pas que ce soit ce syndic le responsable ; il a peut-être tout simplement reporté ce que le secrétaire a écrit sous la responsabilité du président de l'AG qui, je le rappelle est un copro comme vous. Il aurait certifié le PV sans le relire ?

Personne n'a été lésé à mon avis et un tribunal a d'autre chats à fouetter que décider sur ce cas.

J'ai écrit dans un sujet précédent qu'en copro on parlait trop souvent de tribunal ; en voici à nouveau la preuve. Si je peux me permettre un conseil : laissez tomber. Même si des esprits chagrins vous prouveront le contraire à coups d'extraits de cassation.

Je vous souhaite une bonne journée.